



HAL
open science

Master Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit. 2014, Université d'Artois. hceres-02040294

HAL Id: hceres-02040294

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040294>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007773

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université d'Artois - Faculté de droit Alexis de Tocqueville, Douai

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit* de l'Université d'Artois se décompose en deux options : *Droit privé* et *Droit public*. Son objectif est général : la mention forme des juristes avec la volonté de transmettre et partager « de meilleures connaissances et compétences juridiques dans le but de la réalisation par le diplômé d'un projet professionnel mûri ». Les matières enseignées sont adaptées à la réalisation d'un projet professionnel immédiat comme à une orientation dans la recherche (doctorat). Pour autant, la poursuite des études en doctorat est rare.

La première année de master constitue le tronc commun des quatre spécialités de la deuxième année qui sont : *Carrières juridiques et judiciaires*, *Juriste d'entreprise*, *Juriste en droit de l'environnement* et *Gestionnaire des collectivités territoriales*. La première année comporte une option entre le droit privé et le droit public. Quelle que soit l'option choisie, des matières forment un tronc commun d'enseignement garantissant une formation aux enseignements fondamentaux dépassant la distinction entre droit privé et droit public.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La région Nord-Pas de Calais compte six universités publiques, dont l'Université d'Artois. L'offre d'enseignement est donc très importante au niveau régional. Cette concurrence ne profite pas à l'Université d'Artois. On constate que le master attire peu d'étudiants issus d'autres universités. On constate aussi, ce qui peut apparaître rassurant, que les étudiants suivant la licence à l'Université d'Artois restent attachés à celle-ci dans le cadre du master. Toutefois, la raison avancée dans le dossier tient, non pas dans la qualité de la formation, mais à des raisons pratiques. Cela se justifie par le fait que les enseignements dispensés par la mention *Droit* de l'Université d'Artois restent particulièrement généralistes. Elle offre des enseignements complets en droit, qu'ils portent sur le droit privé ou le droit public. Toutefois, elle ne dispose d'aucune formation présentant une forte attractivité en raison de son originalité.

L'équipe pédagogique est importante et diversifiée. Elle se répartit en fonction des enseignements propres à chacune des quatre spécialités de la mention. Elle est composée, en grande partie, d'un personnel universitaire statutaire d'enseignement, mais aussi d'intervenants extérieurs, surtout chargés d'enseigner au sein de la deuxième année de la mention. Ces intervenants sont, pour la plupart, magistrats ou avocats. La mention est rattachée au laboratoire Centre Ethique et Procédures, seul centre juridique de recherche au sein de l'Université d'Artois. Ce Centre, qui est rattaché à l'École doctorale, fédère vingt membres titulaires issus de l'histoire du droit, du droit privé et du droit public. Deux d'entre eux sont spécialistes de philosophie et de science politique. Cette transdisciplinarité, qui pourrait faire douter de l'existence de véritables liens professionnels entre les différents membres, est revendiquée et développée au travers du thème de « la Protection de la personne ». Elle est aussi une source de compétences suffisantes pour dispenser les nombreux enseignements présents sur l'ensemble de la mention.

Les enseignements pratiques sont encouragés. Un stage facultatif est vivement conseillé en première année de master au sein d'un module facultatif. Un stage, d'une durée minimale de trois mois, est obligatoire en seconde année de master de chacune des quatre spécialités. A côté des stages, plusieurs dispositifs sont mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et l'encouragement à l'initiative personnelle : cycles de conférences sur les débouchés professionnels, « Hubhouse » qui accompagne les étudiants dans leur projet entrepreneurial (création d'une entreprise ou d'une association).

L'acquisition de compétences transversales est prise en compte. L'apprentissage d'une langue est obligatoire en première année de master. En outre, la première année de master permet aux étudiants de passer la certification informatique (C2I, qui est en principe obtenue en cours de licence). La mobilité internationale des étudiants au sein de la mention est faible. Très peu d'étudiants sont concernés.

L'un des points forts de la mention réside dans le lien entretenu avec le monde judiciaire. La proximité de plusieurs juridictions dans la ville de Douai - Tribunal de grande Instance, Cour d'appel et Cour administrative d'appel - favorise l'insertion préprofessionnelle des étudiants dont les stages ont souvent lieu au sein de l'une des juridictions présentes dans la ville. Ce lien est renforcé avec le partenariat constitué avec l'École nationale de la magistrature dans le cadre d'une classe préparatoire intégrée située à Douai.

Même si l'insertion professionnelle présente d'assez bons indicateurs, le suivi des diplômés n'est pas correctement développé, peu d'anciens étudiants ayant répondu à l'enquête menée en ce sens.

- Points forts :

- Ressources pédagogiques nombreuses favorisant un encadrement des étudiants.
- Liens de l'Université avec les juridictions régionales.

- Points faibles :

- Peu d'accueil d'étudiants d'autres universités.
- Absence d'originalité des formations proposées.
- Manque d'outil pour connaître le devenir des diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait proposer une offre d'enseignements plus diversifiée ou plus spécialisée afin de doter la mention de diplômés se distinguant de ceux présents dans les autres établissements régionaux.

Evaluation par spécialité

Carrières juridiques et judiciaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Artois - Faculté de droit Alexis de Tocqueville, Douai

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise avant tout à préparer les étudiants aux concours des grandes professions juridiques : avocat, notaire, magistrat, greffier. C'est la raison pour laquelle l'étudiant diplômé de cette spécialité dispose des connaissances nécessaires à la pratique du droit appliquée aux professions de la magistrature et du barreau entre autres. La spécialité repose sur la distinction entre un parcours *Contentieux privé* et un parcours *Contentieux public*. Deux unités d'enseignements sont communes à ces deux parcours : une « Unité fondamentale » et une « Unité de perfectionnement ». La différence entre les deux parcours se fait au niveau de l'« Unité de spécialisation ». Le stage s'insère dans une « unité professionnelle ou de recherche ». Il doit être d'une durée minimale de trois mois, et fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance. La finalité des enseignements est indifférenciée : voie professionnelle ou voie recherche.

- Appréciation :

La spécialité a pour objectif de former des étudiants pour leur permettre de réussir les examens ou concours administratifs ou judiciaires. Les enseignements sont très généraux. Aucune spécialité ne se détache clairement de cette formation qui permet d'avoir des connaissances sur l'ensemble des branches du droit. La formule peut être précieuse lorsque l'étudiant réussit le concours auquel il s'est inscrit ; elle peut se révéler infructueuse pour l'étudiant qui échoue au concours. Cette absence de spécialité risque de s'avérer très pénalisante pour son insertion professionnelle. Le problème réside dans l'absence de connaissance statistique du devenir des diplômés. Il est impossible, en l'état, de juger de la pertinence du choix de donner jusqu'en master 2, une compétence générale aux étudiants. Un indice peut être trouvé dans l'attractivité de la spécialité. Elle est globalement bonne même si l'essentiel des étudiants est issu de l'Université d'Artois. Alors que la spécialité accueille un effectif d'à peu près 30 étudiants, elle reçoit un nombre de candidature satisfaisant pour procéder à une véritable sélection (entre 80 et 85 dossiers).

La grande majorité des étudiants inscrits pour la rentrée universitaire 2012/2013 a fait le choix de la voie professionnelle plutôt que celui de la voie recherche (plus de 80 %). Les années précédentes, plus d'étudiants s'inscrivaient dans la voie recherche, non pas tant en raison d'un projet doctoral, mais davantage à cause de la difficulté de trouver un stage rémunéré d'une durée minimale de trois mois. Ce choix par défaut se confirme avec le faible nombre de doctorant : depuis deux ans, l'inscription en doctorat à l'issue du parcours recherche est très faible, il correspond à deux étudiants à chaque fois.

L'équipe pédagogique comprend 10 enseignants-chercheurs, trois PRAG et neuf professionnels du droit (principalement des magistrats). Le partenariat avec le Tribunal de grande Instance et la Cour d'appel de Douai se traduit par la participation de magistrats aux séminaires dispensés dans le cadre de la formation et par de nombreuses initiatives.

- Points forts :

- Enseignements adaptés et pensés en fonction des concours et examens préparés par les étudiants.
- Cohérence de la composition de l'équipe pédagogique.
- Objectif de la formation bien identifié.



- Points faibles :
 - Difficulté de trouver un stage dans les conditions de durée et de rémunération requises.
 - Pas de spécialisation des diplômés (enseignement de droit public et de droit privé).
 - Absence de connaissance du devenir des diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait mettre en place un système permettant de vérifier l'insertion professionnelle des diplômés. Il serait notamment utile de connaître le nombre d'étudiants ayant réussi à intégrer l'Ecole Nationale de la Magistrature. Il conviendrait également d'essayer de rendre plus attractive la voie de la recherche.



Juriste d'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Artois - Faculté de droit Alexis de Tocqueville, Douai

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste d'entreprise* s'apprête à changer de dénomination pour s'intituler *Droit des affaires*. Elle vise à apprendre aux étudiants comment gérer un dossier contentieux et « suivre ou assurer les voies d'exécution ». L'offre d'enseignement repose sur une dualité entre un socle commun de cours et une « Unité de spécialisation », laquelle se divise en deux parcours *Banque -finance* et *Gestion juridique des risques*. La finalité des enseignements est indifférenciée : voie professionnelle (rapport de stage) ou voie recherche (mémoire).

- Appréciation :

La formation est transversale autour du droit de l'entreprise. Les enseignements sont pluridisciplinaires. Sont ainsi mêlés le droit social, le droit des affaires, le droit pénal, le droit de la propriété intellectuelle ou encore le droit fiscal. La variété des matières peut se révéler être un avantage pour l'insertion professionnelle comme un défaut si la spécialité du diplômé n'apparaît pas de manière précise. En outre, la variété des matières est enseignée par un groupe restreint d'intervenants : l'équipe pédagogique est composée de cinq enseignants-chercheurs, un PRAG et sept intervenants professionnels extérieurs.

L'année dernière, la spécialité a reçu 130 dossiers de candidature alors qu'une promotion compte, selon les années, de 20 à 22 étudiants. L'attractivité de la formation est d'abord régionale. On constate surtout dans les dernières années, que la formation accueille des étudiants issus d'autres universités de la région Nord-Pas de Calais et quelques étudiants d'autres régions. L'attractivité nationale reste toutefois à améliorer.

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants-chercheurs universitaires et de praticiens du droit : avocats et juristes d'entreprise pour l'essentiel. Un conseil de perfectionnement a été mis en place au sein de la spécialité. Il intègre les intervenants professionnels de la mention ainsi que des anciens étudiants de la spécialité. Les professionnels accueillant les étudiants lors des stages sont invités à siéger dans les jurys de mémoire.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés ayant répondu aux enquêtes est élevé (80 % pour le dernier chiffre communiqué). Toutefois, le nombre de réponse est insuffisant pour se faire une idée précise de leur devenir.

- Points forts :

- Cohérence entre les objectifs pédagogiques et la qualité de l'équipe pédagogique.
- Bonne attractivité.
- Implication des professionnels dans la formation et le suivi des étudiants grâce au conseil de perfectionnement.

- Points faibles :

- Nombre d'intervenants très limité eu égard à la transversalité de la formation.
- Cours pas assez pratiques.

- Recommandations pour l'établissement :

Eu égard à la transversalité de la formation et du nombre limité d'intervenants extérieurs, il est permis de douter que tous soient spécialisés dans les matières enseignées. Dans la mesure du possible, il faudrait ouvrir cette formation à un plus grand nombre de professionnels extérieurs.



Juriste en droit de l'environnement

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Artois - Faculté de droit Alexis de Tocqueville

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité se distingue des autres spécialités en ce qu'elle vise un objectif portant sur un choix professionnel très précis. Elle vise à doter l'étudiant d'une connaissance spécifique portant sur « les installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE). La finalité de la spécialité est indifférenciée ; elle réside dans la voie recherche ou la voie professionnelle. Pour cette dernière, l'étudiant doit suivre un stage d'une durée minimale de trois mois. Il est prévu un changement de l'intitulé de la spécialité en *Droit de l'environnement*.

- Appréciation :

La spécialité *Juriste en droit de l'environnement* est une formation de niche. Les débouchés professionnels restent limités. Pour cette raison, la formation accueille un nombre restreint d'étudiants. L'effectif de la promotion s'élève à une dizaine d'étudiants chaque année, ce qui est faible, ce d'autant plus qu'un ou deux étudiants ne vont pas au terme de la formation dispensée. Les étudiants de la spécialité proviennent principalement de l'Université d'Artois. Le choix de la spécialité prolonge le choix du cours de « Droit de l'environnement » opéré en 1^{ère} année de mention. Le restant des étudiants provient d'autres universités françaises et de l'étranger (Afrique principalement).

Le souci de préprofessionnalisation des étudiants est mis en œuvre de manière originale. Il se manifeste notamment par la mise en place d'un jeu de rôles organisé dans le cadre du séminaire de contentieux du droit de l'environnement. En outre, une préparation aux entretiens d'embauche est aussi dispensée. La formation professionnelle est enfin assurée par la pratique obligatoire du stage requise pour les étudiants ayant choisi la voie professionnelle. L'addition de ces différentes formules montre la volonté d'insuffler un esprit pratique à une formation qui repose souvent sur un enseignement théorique.

L'équipe pédagogique est relativement réduite. Elle est composée de 12 enseignants-chercheurs et quatre intervenants professionnels extérieurs. Ce nombre correspond a priori aux besoins de la formation. Cette équipe pédagogique fait preuve d'un certain dynamisme. En témoigne le projet d'établir un partenariat international avec une formation de droit de l'environnement en Belgique pour développer l'axe de recherche régional consacré à la coopération transfrontalière et le projet d'établir un partenariat avec une université chinoise.

L'analyse du devenir des étudiants de la voie professionnelle est difficile en raison du très faible nombre de réponses obtenues à l'enquête menée. Parmi les rares réponses obtenues, le taux d'insertion professionnelle est de 47 % trois mois après le diplôme et de 55 % six mois après le diplôme. S'agissant de la poursuite en doctorat, sa faiblesse (11 % sur les cinq dernières années) est justifiée, par les rédacteurs du rapport, par « le nombre réduit d'enseignants de la spécialité pouvant encadrer la thèse » et par une prétendue « inadéquation de l'étude du droit de l'environnement avec le travail doctoral ». La première justification est compréhensible au regard du caractère limité de l'équipe pédagogique. La seconde est nettement plus contestable.

- Points forts :

- Formation originale et cohérente.
- Nombreux moyens mis en œuvre pour assurer la professionnalisation des étudiants et l'acquisition de compétences complémentaires aux enseignements.

- Points faibles :

- Faible attractivité.
- Peu de doctorants.



- Recommandations pour l'établissement :

Il serait très utile, pour le développement du droit de l'environnement, que des thèses plus nombreuses soient produites sur la matière. Il faudrait trouver un moyen pour mieux valoriser la recherche et donner le goût aux étudiants à la poursuite en thèse de doctorat. Il faudrait aussi renforcer la communication sur le contenu de cette spécialité qui offre une formation permettant d'exercer une activité professionnelle très ciblée.



Gestionnaire des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Artois - Faculté de droit Alexis de Tocqueville, Douai

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Gestionnaire des collectivités territoriales* vise à former les étudiants désireux de travailler sur des postes de responsabilité dans la fonction publique. Elle prépare les étudiants à diriger des équipes au sein des collectivités territoriales et des intercommunalités. L'accès à un poste se réalise directement à l'issue de la spécialité ou après le passage d'un concours. La finalité de la spécialité est indifférenciée (voie recherche ou voie professionnelle). Le choix de la voie professionnelle explique l'exigence d'un stage en administration d'une durée minimale de trois mois, sanctionnée par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage.

- Appréciation :

La formation est particulièrement originale dans l'offre de formation de la région. Pourtant, elle semble souffrir d'un déficit de reconnaissance. Son attractivité est essentiellement régionale alors qu'une promotion est composée d'un nombre réduit d'étudiants : une dizaine chaque année. La politique de sélection conduit à un taux important de réussite. Les étudiants qui choisissent la voie professionnelle doivent effectuer un stage. La spécialité accueille et accompagne les adultes en reprise d'études, grâce à différents dispositifs, dont l'appui individuel à l'orientation et aux projets (AIOP) et le Service d'Evaluation Permanente Interpôles Artois (SEPIA). Aucune autre modalité pédagogique n'est prévue, notamment il n'existe pas de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation.

Le devenir des diplômés ne peut pas être évalué. L'enquête organisée a donné lieu à un nombre de réponses très faible : cinq anciens diplômés ont répondu. Ils travaillent tous dans la branche étudiée au sein de la spécialité. Un seul étudiant sur les quatre dernières années a engagé la rédaction d'une thèse.

L'équipe pédagogique montre un dynamisme certain. En témoigne la convention signée entre l'Université d'Artois et l'Université Limonade-Cap Haïtien avec une perspective d'ouverture en première année de master (M1) et en seconde année de master (M2) dans le domaine des collectivités territoriales.

- Points forts :

- Seule spécialité de cette université à former aux postes de direction des collectivités territoriales.
- Ouverture à l'international.
- Enseignements cohérents.

- Points faibles :

- Faible attractivité de la formation.
- Absence d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation.
- Peu d'inscriptions en thèse de doctorat.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation devrait communiquer pour améliorer sa visibilité et faire reconnaître son intérêt. En outre, elle devrait développer des modalités de suivi des étudiants propres à la spécialité.



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Masters
S3MA150007771*
S3MA150007772
S3MA150007773
S3MA150007776
S3MA150007778
S3MA150007779
S3MA150008022
S3MA150008023*
S3MA150008024 ⁶⁵

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

